



Nuada

Informations relatives au tarif d'inscription aux cours et aux stages

1.1 Tarifs

Le tarif plein des cours est fixé à 500 euros pour une année.

Le tarif plein des séances de pratique personnelle est fixé à 500 euros pour une année.

Le tarif plein des stages est fixé à 75 euros la journée.

1.2 Tarifs réduits

Le tarif réduit des cours est fixé à 400 euros pour une année.

Le tarif réduit des séances de pratique personnelle est fixé à 400 euros pour une année.

Le tarif des stages est fixé à 60 euros la journée.

Ce tarif ne pourra être appliqué que sur présentation à l'inscription de votre dernier avis d'imposition et si votre Revenu Fiscal de Référence est inférieur à 17 000 euros (*Revenu Fiscal de Référence / Nombre de Parts*). Pour les étudiants, la présentation d'un justificatif de scolarité de l'année scolaire en cours est suffisante pour prétendre au tarif réduit.

L'association devra conserver une copie de ces justificatifs, merci de venir avec une copie physique ou nous envoyer une copie numérique avant l'inscription.

1.3 Paiement de l'inscription

- ❖ Par virement

Moyen de paiement à privilégier car l'association se doit d'être transparente sur son budget. Les virements sont la manière la plus simple de justifier les ressources de l'association.

- ❖ Par carte bancaire

- ❖ En espèces

Le paiement s'effectue après la première séance ou jour de stage. Il peut-être fractionné en deux fois, une échéance avant le second cours et la seconde avant le 1^{er} Février de l'année N+1.

L'association émettra un reçu qui vous sera remis lors du premier cours. Le paiement de ces tarifs d'inscription ne sont pas des dons ou des cotisations et n'ouvrent pas droit à des déductions d'impôt.

1.4 Remboursement

Cours et séances de pratique personnelle

Il est possible d'être remboursé d'une partie ou de la totalité de votre inscription en fonction de la date de votre demande.

- ❖ Si vous effectuez une demande de remboursement à l'issue de la première séance de cours, vous recevrez un remboursement total de votre inscription. Le premier cours est considéré comme une séance d'essai. Vous êtes de toute façon invité lors de votre inscription à assister à la première séance avant de procéder au règlement de votre inscription.
- ❖ Si vous effectuez une demande de remboursement avant la fin du mois de Février, vous recevrez un remboursement correspondant à 50% du montant de votre inscription.
- ❖ Si vous effectuez une demande de remboursement à partir du mois de Février, aucun remboursement ne sera effectué.

Vos demandes de remboursement n'ont pas à être justifiées, il suffit de nous en informer.

Les remboursements se feront par virement, il sera nécessaire de nous fournir un RIB.

Toute pièce réalisée en amont votre demande de remboursement vous appartient et devra être récupérée dans les meilleurs délais ; si votre pièce nécessite une cuisson avant d'être récupérée, l'association prendra cette cuisson en charge.

Stages

Aucun remboursement n'est prévu pour les stages.